

Kanaky-Nouvelle Calédonie : contre la violence coloniale

Kanaky-Nouvelle Calédonie : contre la violence coloniale - Survie



Conséquence logique du sabotage méthodique du processus de décolonisation par l'État français, l'heure est à l'affrontement en Kanaky-Nouvelle Calédonie, qui a déjà fait plusieurs morts. Il est urgent de dénoncer la responsabilité première de la politique coloniale française, des colons sur place, de s'opposer à la menace qui plane sur les indépendantistes et la CCAT (Cellule de coordination des actions sur le terrain) en particulier et de soutenir la lutte légitime du peuple Kanak.

La Nouvelle Calédonie est toujours une colonie française, c'est d'abord une réalité matérielle et une continuité historique : occupation militaire, politique d'installation de colons, spoliation des terres, racisme, massacres et violences diverses qui ont jalonné ces 171 années d'occupation. L'inscription du pays sur la liste des territoires à décoloniser de l'ONU depuis 1986 vient rappeler cette évidence.

En 1988, les accords de Matignon puis Nouméa avaient clôturé une période d'affrontements violents et ouvert la voie à un processus de décolonisation, qui prévoyait le transfert progressif des compétences que l'État français s'était arrogées, pour aller vers « *la pleine émancipation* ». L'application de ces accords a été difficile et sans cesse menacée tant par les gouvernements français que par les colons sur place. Depuis l'accession au pouvoir d'Emmanuel Macron, la France a mené un travail de sabotage radical de ce processus, dont la loi sur le dégel du corps électoral n'est que le dernier épisode [1]. En 2022, le choix de nommer Sonia Backès, issue des franges extrêmes des partis coloniaux locaux, au gouvernement français était un symbole fort de ce basculement.

1984-2024 : contre le retour aux années 1980 et la criminalisation de la CCAT

Il y a 40 ans, le niveau de violence avait fait plus de 90 morts, en très grande majorité Kanak. On retrouve aujourd’hui plusieurs ingrédients du pourrissement de l’époque : entêtement français autour de la question du statut et des modes de scrutin, mépris des Kanaks et de la revendication indépendantiste, militarisation de la répression, armement à outrance des colons... Faudra-t-il en arriver à un épisode comparable au massacre de la grotte d’Ouvéa pour que l’État français fasse machine arrière ?

Nous dénonçons la volonté exprimée ouvertement par le gouvernement français de criminaliser la CCAT (Cellule de coordination des actions de terrain), **qualifiée par Gérald Darmanin** de « *groupe mafieux* ». Les médias français **repprennent sans distance** la qualification de « *frange la plus radicale du Front de libération Kanak socialiste (FLNKS)* » distillée par l’État. **Cela ne correspond nullement à la réalité**, et surtout, participe à une stratégie volontaire visant à isoler une partie du mouvement indépendantiste, préparant les esprit à son élimination politique ou même physique. Dans les années 1980, cette même stratégie avait été déployée par la France et avait abouti notamment à **l’assassinat direct d’Éloi Machoro** par le GIGN [2], présenté comme un élément radical, dissocié artificiellement du reste des indépendantistes.

"Une organisation de voyous." Lors d'une conférence de presse tenue jeudi 16 mai, **le haut-commissaire de la République, Louis Le Franc**, a directement mis en cause la CCAT, Cellule de coordination des actions de terrain, dans **les émeutes qui touchent la Nouvelle-Calédonie** depuis maintenant plusieurs jours et qui ont déjà fait quatre morts dont **un gendarme de 22 ans**.

"La CCAT est une organisation de voyous qui se livre à des actes de violences caractérisées avec la volonté de tuer des policiers, des gendarmes, des forces de l'ordre. Cette structure de la CCAT n'a plus lieu d'être, ceux qui sont à la tête de cette cellule sont tous responsables. Ils devront assumer devant la justice", a-t-il dénoncé.

"Dix leaders mafieux du CCAT assignés à résidence"

Les propos des représentants de l’État criminalisant la CCAT, repris ici dans un article de BFMTV

Aujourd’hui, plusieurs membres actifs de la CCAT se cachent et se savent visés tant par la répression étatique que par les milices de colons. Gabriel Attal vient d’annoncer l’assignation à résidence de personnes désignées comme membres de la CCAT, dans le cadre de l’état d’urgence. Le gouvernement français serait directement responsable de toute atteinte à leur intégrité physique.

Bien nommer : exécutions arbitraires, prisonniers politiques

Car si, a priori, on peut imputer à des colons d’avoir tiré sur les jeunes Kanaks hier, la responsabilité première en incombe bien à l’État et à sa politique. C’est son entêtement et sa fermeture qui ont conduit à la situation actuelle. Il est donc responsable de l’éclatement du conflit et de toutes les morts qui en découlent. De nombreux témoignages indiquent d’ailleurs un bilan plus élevé chez les Kanaks que les 3 morts annoncés par l’État à l’heure de la rédaction de ce texte.

On constate aussi concrètement un parfait alignement entre les acteurs étatiques et les milices coloniales. Les gendarmes et policiers protègent et ouvrent la voie à ces milices que les colons se targuent d’essayer de créer « *dans chaque quartier* ». Ces groupes portent ouvertement des armes, même en présence des forces de l’ordre, sans être désarmés. Le Haut-Commissaire et le commandant local de la gendarmerie ont tenu une conférence de presse conjointe avec Sonia Backès, présidente de la Province Sud. Aujourd’hui, le vice-président de cette province, s’affiche ouvertement sur les réseaux sociaux et sur le terrain, en tenue paramilitaire, pour donner des instructions à ces groupes armés.



Sur les réseaux sociaux et devant les forces de l'ordre, les miliciens s'affichent ouvertement avec les armes dont ils font usage



Philippe Blaise, vice-président de la province sud, de la droite coloniale dure, s'affiche , en tenue paramilitaire, au coeur des milices, à qui il lance des instructions de discréption

L'assassinat de jeunes Kanak correspond pleinement à la définition d'exécutions arbitraires au sens de l'ONU, d'après la résolution 1994/67 de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, qui considère que cette définition s'applique aussi quand ces actes sont commis par « *des groupes paramilitaires, des forces de défense civile ou d'autres forces privées coopérant avec le gouvernement ou tolérées par lui* ». Le Haut-Commissaire, qui représente l'État français dans le pays, a eu pour première réaction de relativiser la mort d'un des jeunes Kanak, en considérant qu'il avait été tué par « *quelqu'un qui a certainement voulu se défendre* » [3].

Par l'utilisation de termes comme "délinquants", les autorités françaises cherchent à disqualifier les mobilisations des jeunes Kanaks en lutte contre la colonisation, qui leur impose discriminations racistes, paupérisation et exclusion.

Solidarité avec le peuple Kanak dans sa lutte légitime pour son émancipation

L'association Survie exprime toute sa solidarité aux proches des victimes de cette violence coloniale, aux personnes arrêtées pour leur activité politique.

Nous nous opposons à la répression coloniale actuellement à l'œuvre : milices paramilitaires, déploiement de l'armée, état d'urgence, coupure de réseaux sociaux, et même, selon ce qui a pu nous être remonté, des coupures du réseau 4G.

Nous dénonçons la stratégie menée par la France de dissocier et isoler la CCAT du reste du mouvement indépendantiste, qui fait planer une menace politique, judiciaire et même physique sur ses membres, et nous réitérons notre soutien à l'ensemble de la lutte d'émancipation du peuple Kanak.

[1] Voir par exemple le communiqué du collectif Solidarité Kanaky L'État français cherche-t-il à s'affranchir de l'accord de Nouméa ?, ou les articles publiés dans Billets d'Afrique Kanaky - Nouvelle Calédonie : Tous les moyens sont bons pour éviter l'indépendance ou Le parcours d'obstacles de l'indépendance Kanak

[2] Il se pourrait que d'autres unités militaires françaises ait été impliquées

[3] Il s'est repris depuis et parle d'"assassins", en disant que ce sont des particuliers et non des membres de groupes de défense civile

Survie, le 16 mai 2024